

C'est peut-être là le nœud du problème, et cela explique peut-être la position adoptée par le gouvernement en réponse au rapport du comité. Les députés savent sans doute que, lors de la publication du rapport, un certain nombre de député et moi-même avons publié un rapport minoritaire. En plus, j'ai de mon côté fait des commentaires minotaires à l'égard du travail du comité spécial mixte, non pas pour dénigrer ce qu'il avait fait, mais pour souligner certaines faiblesses et lacunes de son rapport final.

Depuis deux ans, et c'est aussi l'avis d'un certain nombre d'organismes bénévoles qui ont observé la situation d'un œil très critique, nous avons eu seulement l'illusion d'avoir été consultés. Il y a eu la publication du Livre vert et des nombreux documents qui l'accompagnaient. Il y a eu toute une série d'audiences d'un bout à l'autre du pays et qui ont parfois donné lieu à des affrontements assez violents. Enfin, il y a eu la publication du rapport, et maintenant le bill.

Le ministre et un bon nombre de ses fonctionnaires voudraient nous faire croire qu'on a consulté le plus de monde possible. Pourtant, il ne faut pas chercher bien loin, je crois, pour constater qu'on n'a pas vraiment consulté les intéressés pas plus qu'on a vraiment cherché à se débarrasser des vieux préjugés et des hypothèses fausses. Dans mes commentaires minoritaires du 6 novembre 1975, j'ai déclaré à propos du travail du comité dont j'étais membre:

● (1650)

Dès le départ, le comité n'a pas pleinement compris ce qu'impliquait une consultation sérieuse sur la politique d'immigration, ou n'a pas réussi à s'entendre entièrement à cet égard... De même, considérant le trop court délai accordé, des organismes nationaux très sérieux et dont les membres se recrutent dans tout le pays n'ont pas eu suffisamment de temps pour les consulter et susciter une réaction valable, éducative et réfléchie.

Je poursuivais plus loin:

Le comité, peut-être sans s'en rendre compte, est devenu un banc d'essai pour des groupes extrémistes et n'a guère eu la chance d'équilibrer les audiences en faveur de porte-parole aux opinions plus réfléchies et qui n'avaient pas d'intérêts immédiats à servir.

Si l'on doutait encore de la mauvaise volonté de la part du gouvernement, et encore plus de la part des membres du gouvernement actuel, à s'engager dans un dialogue au sens plein du terme avec la population de notre pays, on en trouverait la preuve dans le peu d'empressement révoltant du ministre à présenter à la Chambre le règlement qui a déjà été élaboré en vue de l'application du bill à l'étude.

M. Cullen: Ce n'est pas vrai.

M. MacDonald (Egmont): Si le ministre affirme que ce n'est pas vrai, j'espère qu'il sera capable d'expliquer aux hauts fonctionnaires de son ministère qui lui ont remis, il y a quelques semaines, une série d'avant-projets de règlements assez précis devant accompagner cette loi. Si ce n'est pas vrai, je voudrais bien savoir comment il compte s'y prendre pour étudier, comme il l'a dit au cours du débat, le contenu des règlements les plus importants. C'est l'un ou l'autre. S'il n'y a pas d'avant-projets, il est impossible de les étudier. Mais s'ils existent, la seule raison pour laquelle le ministre peut refuser de les présenter à la Chambre et à la population c'est qu'il n'a pas confiance en leur jugement et qu'il ne veut pas présenter

Immigration

toutes les ramifications de la nouvelle politique d'immigration qu'on nous prépare.

Je voudrais bien savoir pourquoi le ministre hésite tant à mettre la population canadienne dans la confiance. Pourquoi ne fait-il pas confiance au jugement des Canadiens, surtout sur une question qui risque de modifier aussi profondément l'évolution du pays?

J'écouterai volontiers le député lorsqu'il prendra la parole pour dire ce qu'il pense de l'importance de ces règlements. Je serais fort surpris qu'un seul député de quelque parti qu'il soit déclare que le bill dont la Chambre est saisie cet après-midi précise et définit suffisamment la base sur laquelle la politique d'immigration de notre pays s'élaborera, ou les méthodes par lesquelles elle s'exprimera. Bien que le ministre trouve motif à se féliciter dans le nombre d'anachronismes qu'il a éliminés de la loi actuelle adoptée en 1952, ce bill se présente à mes yeux, à maints égards, comme un exemple classique d'une mesure rétrograde: un pas en avançant pour deux pas à reculons. J'espère que les députés de tous les partis à la Chambre y penseront à deux fois avant d'ajouter aux pouvoirs considérables que le ministre ou son ministère exerce déjà.

Qu'il me soit permis de fournir deux ou trois exemples de la façon pour le moins médiocre dont ce bill a apparemment été rédigé. Mercredi dernier, j'ai dit que ce bill était particulièrement important du fait qu'il vise des êtres humains. Il a pour but de régir l'entrée et la sortie des gens au Canada. C'est toute une entreprise lorsqu'on songe qu'il y a annuellement 70 millions d'entrées et de sorties à nos frontières. Il y en a peut-être davantage à l'heure actuelle. Cette donnée statistique semble dépassée. J'ai examiné le bill et la déclaration de principes. Ce peut sembler un jeu de mots, mais c'est certes une sérieuse critique de la qualité humaine de cette mesure législative. L'article 5(2) stipule:

Le droit d'établissement peut être accordé à tout immigrant qui n'appartient pas à une catégorie non admissible...

L'article 5(3) stipule:

Le visiteur... peut obtenir l'autorisation de séjour et demeurer au Canada pour une... période autorisée.

L'article 6(1) stipule:

Sous réserve de la présente loi et des règlements, les réfugiés au sens de la Convention, les personnes appartenant à la catégorie de la famille et les autres immigrants peuvent obtenir le droit d'établissement s'ils établissent...

J'aimerais bien savoir pourquoi dans tout le bill, on a utilisé le pronom «il» pour le mot «immigrant». Certaines choses m'ont peut-être échappé. J'ai consulté d'autres lois et il me semble qu'habituellement, nous parlons de «personnes» ou nous avons recours à un autre terme qui n'implique aucune discrimination de sexe. Il est absolument inadmissible à notre époque de présenter une nouvelle loi sur l'immigration qui fasse de la discrimination entre les sexes. On va même jusqu'à utiliser le pronom «il» pour désigner le ministre. Il se pourrait très bien que des gouvernements ultérieurs se demandent si le ministre de l'immigration doit toujours être un homme ou une femme. Ce qui est peut-être plus inquiétant encore, c'est le libellé de l'article 8 du bill que voici: